Sienna
INVESTMENT MANAGERS

RAPPORT ANNUEL 2026

SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT





SOMMAIRE

Synthèse du fonds au 31/03/2026 3
Vie juridique du fonds 3

GESTION FINANCIERE 4
Évolution de la valeur liquidative 5
Performances du fonds 5
Analyse du risque 6
Principaux mouvements du fonds 7
Le mot du gérant 8
Autres informations 10
Pourcentage OPC interne 13

ETATS FINANCIERS 14

DIC PRIIPS 52

REPORTING MARS 62

ANNEXE SFDR 75



Synthèse du fonds au 31/03/2026

Label ISR

DATE D'AGREMENT AMF : 28/06/1990

DUREE RECOMMANDEE DE PLACEMENT :
> 5 ans

FORME JURIDIQUE : FCP/FIVG

FONDS MULTI-PARTS : OUI

CLASSIFICATION : Sans Classification

N°AMF : FR0007460175

DEVISE : Euro

COMMISSAIRE AUX COMPTES :
PRICE WATERHOUSE COOPERS

INDICATEUR DE RISQUE (SRI) : 5

INDICE DE REFERENCE :
100% MSCI EUROPE IMI NR EUR

CHIFFRES CLES

- **Actif net du portefeuille :** 102,81 M€

- **Actif net de la part R-C :** 0,67 M€
  Valeur liquidative de la part R-C : 704,870 €
  + haut sur 12 mois : 764,510 €
  + bas sur 12 mois : 688,810 €

- **Actif net de la part MC :** 0,00 M€
  Valeur liquidative de la part MC : 125,070 €
  + haut sur 12 mois : 135,700 €
  + bas sur 12 mois : 122,250 €

- **Actif net de la part FS-C :** 102,14 M€
  Valeur liquidative de la part FS-C : 118,770 €
  + haut sur 12 mois : 128,720 €
  + bas sur 12 mois : 116,050 €

FREQUENCE DE VALORISATION : en cours de clôture

VALORISATEUR : CACEIS

SOCIETE DE GESTION :

SIENNA GESTION
21 boulevard Haussmann
75008 Paris
www.sienna-gestion.com

Vie juridique du fonds

▪ Le 16/04/2026 : - Mise en place du mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (dit "swing pricing"). - Suppression de la limite portant sur le nombre de valeurs liquidatives pendant lesquelles un plafonnement des rachats peut être appliqué, ainsi que de la durée maximale de ce mécanisme.

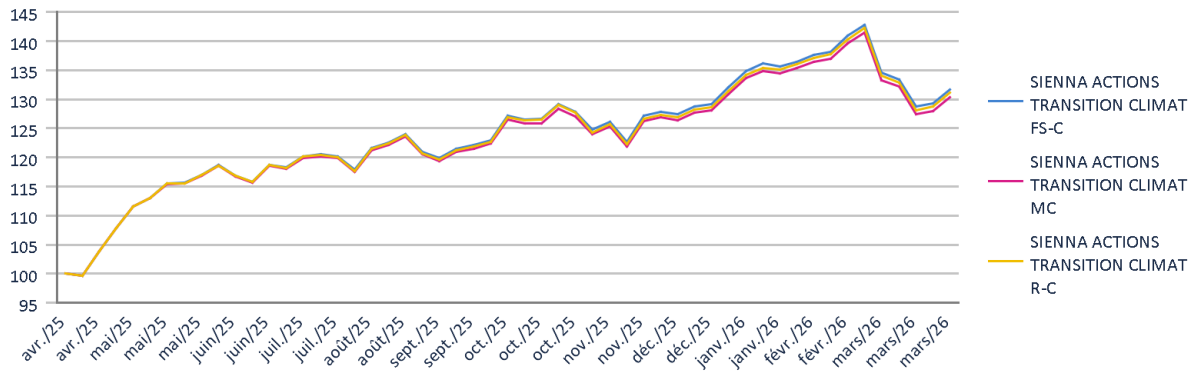
▪ Le 14/11/2025 : -Modification de la stratégie extra-financière du fonds. -Obtention du Label ISR.

▪ Le 23/06/2025 : - Modification des frais de la part FS-C (distinction entre frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services). - Changement de commissaire aux comptes à compter du 1er avril 2025 pour PWC

GESTION FINANCIERE

Évolution de la valeur liquidative

Evolution de la VL (Base 100)



Performances du fonds

PERFORMANCES CUMULEES (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS-C	21,60			
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC	20,32			
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C	21,06	25,50	22,60	88,98
Indice de référence	11,68	35,94	51,86	112,93

PERFORMANCES ANNUALISEES (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS-C	21,60			
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC	20,32			
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C	21,06	7,87	4,16	6,57
Indice de référence	11,68	10,78	8,71	7,85

PERFORMANCES ANNUELLES (en %)	2025	2024	2023	2022	2021
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS-C	25,04				
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC	23,77	-3,92			
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C	24,38	-3,47	12,95	-19,99	19,33
Indice de référence	19,09	8,27	15,47	-10,64	24,91

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Analyse du risque

RATIO DE RISQUE	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	16,18	14,16	16,71
Indice de référence (en %)	14,65	12,10	13,94
Tracking error (en %)	4,94	5,28	6,07
Ratio de Sharpe	1,19	0,34	0,14
Ratio d'information	1,93	-0,56	-0,76



Principaux mouvements du fonds

Achats

SIENNA MONETAIRE - FS-C	FR001400QDO0	OPCVM	8 672 499
ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	IE00BFNM3B99	OPCVM	7 615 325
AM LABEL ISR ACT EUROPE UCITS ETF (PAR)	FR001400SDI8	OPCVM	7 287 402
ING GROEP NV	NL0011821202	Action	2 584 643
AVIVA PLC	GB00BPQY8M80	Action	2 433 767
ELIA GROUP SA/NV	BE0003822393	Action	2 114 086
SSAB AB-A SHARES	SE0000171100	Action	1 893 782
SAP SE / XETRA	DE0007164600	Action	1 874 323
ALLIANZ SE-REG	DE0008404005	Action	1 742 688
VUSION	FR0010282822	Action	1 708 206

Ventes

ISH MSCI EMU ESG-GBP ETF(GER)	IE00BFNM3B99	OPCVM	8 242 043
SIENNA MONETAIRE - FS-C	FR001400QDO0	OPCVM	7 939 884
AM LABEL ISR ACT EUROPE UCITS ETF (PAR)	FR001400SDI8	OPCVM	4 478 911
ISHARES STXX 600BANK INSURANCE (DE)	DE000A0F5UJ7	OPCVM	2 799 939
ISHARES DJ ST 600	DE000A0H08K7	OPCVM	2 569 246
NORDEX SE	DE000A0D6554	Action	2 504 657
CAMECO CORP	CA13321L1085	Action	2 368 693
SBM OFFSHORE NV	NL0000360618	Action	2 085 763
TECNICAS REUNIDAS	ES0178165017	Action	2 076 484
PRUDENTIAL PLC	GB0007099541	Action	1 894 713



Le mot du gérant

Dans la continuité de 2024/25, 2025/26 marque une nouvelle progression des actions au niveau mondial.
Concrètement, le MSCI EMU Net Return affiche une hausse annuelle de 12.25% entre mars 2025 et mars 2026. Le S&P 500 et le Nasdaq 100 progressent respectivement de 16,30% et 23,15% sur la même période.

Pour autant, l'exercice n'a pas été de tout repos et a été riche en rebondissements : affirmation de l'intelligence artificielle comme moteur de croissance, conflits commerciaux, plan de relance allemand, souveraineté européenne et politiques monétaires. Pour couronner le tout, fin février 2026, le gouvernement Trump rentre en conflit armé avec l'Iran. Au-delà des conséquences humaines désastreuses, on assiste logiquement à une flambée immédiate des prix du pétrole et du gaz avec la fermeture de détroit d'Ormuz. Le blocus de ce passage commercial stratégique provoque aussi très vite des tensions sur d'autres chaines d'approvisionnement (engrais azotés, aluminium, acide sulfurique, helium). Par exemple, plus de 30% de l'aluminium mondial est produit et acheminé à travers le monde à partir du Moyen Orient. Très vite, compte tenu de la fermeture du détroit et de la destruction de certaines unités de production, les quantités produites d'aluminium sont limitées par rapport à la demande. Immédiatement, les changements intervenus par la fermeture du détroit ont des implications directes sur les marchés financiers.

Environnement du fonds
A fin mars 2026, les marchés actions sont au plus bas de l'année pour prendre en compte les risques géopolitiques liés au conflit et les risques macro-économiques (hausse importante du prix du baril du pétrole) induits par ce nouveau contexte. Malgré cette baisse des marchés actions tout au long du mois de mars, trois secteurs tirent, haut la main, leur épingle du jeu : tout d'abord le secteur de l'énergie (majoritairement des pétroliers) qui a été favorisé par les investisseurs compte tenu de la hausse significative du prix du baril qui a un impact direct et positif sur la croissance des BPA du secteur (+ 40.87% de performance YTD à fin mars). Ensuite, les utilities (producteurs d'électricité) ont, quant à elles, aussi été recherchées par les acteurs des marchés (+13% de performance YTD à fin mars) pour prendre en compte la hausse du prix GNL et, par conséquent, son implication dans la hausse du prix de l'électricité. Pour finir, il convient également de noter que le segment des Materials (Métaux/acier) fut aussi un secteur résilient dans cette phase de consolidation (+5.15% de performance YTD à fin mars) compte tenu des implications de la fermeture du détroit et de ses conséquences sur le transport et l'approvisionnement des métaux.
Positionnement du fonds
Dans ce contexte, le fonds Sienna Actions Transition Climat affiche une performance de 21.06% sur la période du 31/03/2025 et 31/03/2026 alors que son indice de référence réalise durant cette même période une performance de 19.13%. Le fonds Sienna Actions Transition Climat a donc réalisé au cours de ce laps de temps une surperformance de près de 200 points de base vis-à-vis de son indice de référence.
La surperformance du portefeuille vis-à-vis de son indice de référence s'explique à la fois par un effet « allocation sectorielle » (surpondération de secteurs qui ont surperformé le marché) positif mais aussi par un effet « picking » favorable (choix des valeurs les plus performances au sein d'un même secteur). Plus précisément, ce fonds s'inscrit sur des thématiques ciblées en lien avec les enjeux de la transition climat à savoir :

1) l'électricité bas carbone (du producteur d'électricité renouvelable au gestionnaire de réseaux en passant par les équipementiers de la chaine de valeur).
Ce segment qui représente environ 30% du portefeuille a très bien performé en raison de la hausse des prix de l'électricité (due au choc pétrolier et gazier apparu dès la fermeture d'ormuz) et de la volonté immédiate des gouvernements européens d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables (renforcement des enchères en termes de volume et de prix) en vue d'accélérer leur souveraineté énergétique pour se protéger au mieux des chocs énergétiques à venir.
Ce segment se subdivise en 3 sous-segments :
- producteurs d'électricité renouvelable (10% du portefeuille): ces derniers augmentent leurs capacités installées dans un contexte de forte volonté politique et proposent de plus en plus des capacités de stockage flexibles (hydroélectricité/batteries) pour pouvoir augmenter leur prix de vente. Globalement, la hausse des taux observés sur le marché obligataire n'a pas eu d'incidence négative sur leur valorisation (contre intuitif) en raison d'un mouvement sur les taux reflétant des perspectives de hausse d'inflation future qui bénéficieront in fine aux producteurs (avec leurs contrats indexés à l'inflation)



- les gestionnaires de réseau (5%): ces acteurs augmentent leurs actifs dans un contexte de meilleure rémunération de la part des gouvernements soucieux de préserver ces actifs vus comme une pierre angulaire de la souveraineté énergétique et de la transition énergétique. Ces acteurs ont très bien publié en ce début d'année avec une topline en nette croissance (hausse des volumes via de nouveaux actifs en production + hausse des prix via une législation qui leur est favorable). De plus, la visibilité de leur BM a été un facteur de résilience dans un contexte géopolitique mouvementé
- les équipementiers (éoliennes, onduleurs, transformateurs, câbles, etc.) (15%). Dans l'ensemble, les équipementiers que nous avons en portefeuille sur ces segments ont un carnet de commandes qui ne désemplit pas. Malgré la concurrence, la demande est telle que le marché est porteur pour chacun des acteurs, avec des temps de livraison pour les clients de plus en plus longs, et du pricing power à la clef, favorisant la confiance des investisseurs dans un climat peu porteur sur la croissance. Catalyseur supplémentaire pour certains équipements (eoliennes/onduleurs de panneaux solaires), la commission européenne semble vouloir se protéger contre les importations intempestives asiatiques en vue de garantir la souveraineté énergétique de l'Europe (cybersecurity act devrait interdire les onduleurs chinois, préférence européenne requise dans les appels d'offre pour les centrales éoliennes, etc.)

2) les métaux stratégiques (7% du portefeuille):
dès le début d'année 2026, le portefeuille était fortement positionné sur les métaux industriels stratégiques. En effet, il subsiste aujourd'hui un déséquilibre structurel entre l'offre et la demande des différents métaux (Nickel, cuivre, aluminium). Ce dernier vient d'un manque d'investissement massif des minières depuis plus d'une décennie pour l'exploitation de nouvelles mines mais aussi tout simplement de la baisse en teneur des mines exploitées actuellement. Nouveau phénomène qui accentue la pénurie, des gouvernements qui semblent vouloir tirer profit de la situation en étant plus protectionnistes via l'application de quotas d'exportation de plus en plus restrictifs (RDC pour le Cobalt, Chine pour les Terras rares, Indonésie pour le Nickel ou encore Guinée pour la bauxite, etc.). Parallèlement à une offre qui stagne, la demande ne cesse de croître (pour la construction des datas centers, pour les VE, pour le développement des réseaux électriques, pour la réindustrialisation ou encore les équipements de la Défense). En synthèse, toutes les politiques actuelles favorables à la souveraineté des Etats convergent vers une demande accrue en métaux (or, argent, cuivre, cobalt, lithium, aluminium, etc.). Au-delà de ces aspects structurels, l'offre s'effrite encore un peu plus aujourd'hui par la situation géopolitique : la fermeture de détroit d'Ormuz crée aujourd'hui un déficit d'approvisionnement en aluminium (avec au moins 1/ 3 des approvisionnements venant du MO) ou encore un goulot d'étranglement sur l'acide sulfurique (élément indispensable dans les unités d'extraction de cuivre), deux exemples parmi d'autres, qui accentuent le déficit de l'offre vs la demande. Par conséquent, on voit depuis le début d'année une hausse significative du prix des métaux. Les acteurs de la chaine de valeurs que nous avons en portefeuille (minières, raffineurs, recyclage ou équipementiers spécialisés) bénéficient donc clairement de la hausse des cours des métaux critiques tout en présentant une certaine résilience boursière face aux risques géopolitiques.

3) les semi-conducteurs (10% du portefeuille):
certaines puces industrielles ont été structurées de manière à utiliser le moins d'énergie possible pour fonctionner (Hybrid Bonding/GAN) . Dans ce cadre, elles constituent aujourd'hui un formidable vecteur d'efficacité énergétique au sein de l'industrie pris au sens large. C'est donc tout naturellement que nous avons positionné le portefeuille sur les équipementiers mais aussi les fabless ou encore les fabricants qui sont exposés à ce type de puces. Innovantes, leurs développements se retrouvent chez les grands acteurs européens des semi-conducteurs (STM, Infineon, Aixtron, ASML, etc.) dont les valorisations ont clairement été plébiscitées par les investisseurs en ce début d'année 2026 par le boom de l'IA et des capex toujours explosifs des hyperscalers. A ce titre, notre positionnement dans ce segment a très bien fonctionné.



Autres informations

Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)
Ce FIA prend en compte les critères ESG dans sa politique d'investissement, tel que détaillé sur notre site internet (https://www.sienna-gestion.com/informations-reglementaires) et dans l'annexe périodique SFDR jointe à ce présent rapport.

Politique de sélection et évaluation des intermédiaires - Service d'aide à la décision d'investissement

En application de la Directive « Marchés d'Instruments Financiers » 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiée par la directive (UE) 2016/1034 du 23 juin 2016 et révisant la directive dite « MIF » 2004/39/CE du 29 avril 2004, SIENNA GESTION a mis en place, dans le cadre de son obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère, une politique de meilleure exécution. L'information est consultable sur le site de la société de gestion : www.sienna-gestion.com

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de meilleure sélection consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis en vue de leur exécution.

Afin de répondre au mieux aux exigences de la directive MIF2, SIENNA GESTION a choisi de transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé (établissement agréé par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement), et ce, en vue de fournir les services d'investissement de Réception Transmission d'Ordres pour le compte de tiers portant sur la majorité des instruments financiers visés à la section C « Instruments Financiers » de l'annexe I de la Directive 2014/65/UE.

La sélection des contreparties d'exécution est réalisée par SIENNA GESTION, et résulte des critères et mesures réalisés par Exoé sur la liste des intermédiaires habilités par SIENNA GESTION. Les rapports issus des contrôles réguliers effectués par Exoé sont ensuite présentés à SIENNA GESTION et font l'objet de comités semestriels.

SIENNA GESTION a décidé de prendre directement à sa charge, à compter du début de l'exercice 2018, tous les frais imputables aux prestations de recherche, facturés par les intermédiaires habilités.

Calcul du risque global

Dans le cas où le fonds utiliserait des instruments financiers à terme, et ce, dans le respect de la stratégie d'investissement prévue dans sa documentation juridique, le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement.

Informations sur les rémunérations

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, et plus particulièrement l'article 22, paragraphe 2 de la Directive 2011/61/UE, dite Directive AIFM, transposée dans le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'AMF, SIENNA GESTION agissant en tant que gestionnaire de Fonds d'Investissement alternatif (FIA) et d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), informe les investisseurs au sein des rapports annuels de chacun de ses FIA et OPCVM sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2025 :

- Effectif moyen de SIENNA GESTION : 75,6 collaborateurs
- Rémunération annuelle brute fixe : 6 349 152 €
- Rémunération annuelle brute variable : 2 027 974 €
- Nombre de collaborateurs concernés par la rémunération variable : 56
- Rémunération annuelle brute et variable agrégée des collaborateurs dits « preneurs de risques » : 1 256 538 €



En application de la Position AMF n°2013-11, SIENNA GESTION identifie des collaborateurs dits « preneurs de risques » auxquels s'applique une politique de rémunération formalisée. Par « preneur de risques », il convient d'entendre tout collaborateur dont les activités peuvent avoir une influence significative sur le profil de risque d'un ou de plusieurs fonds ou sur celui de la société de gestion. Les collaborateurs concernés représentent 18 personnes en 2025 : les gérants de portefeuille et leur hiérarchie directe, tous les membres du Directoire, ce qui inclut le Directeur Risques et Conformité.

SIENNA GESTION a créé un comité de rémunération par décision de son Conseil d'Administration en date du 28 mars 2014. SIENNA GESTION est devenue une société à Directoire et Conseil de Surveillance en mars 2022. Le rôle principal du comité de rémunération est de donner des avis au Conseil de Surveillance préalablement à toute modification de la rémunération variable de SIENNA GESTION. Il accorde une attention particulière à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir que le système de rémunération prenne en compte de façon appropriée toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et que la politique de rémunération est compatible avec la stratégie économique, les valeurs et les intérêts de SIENNA GESTION et des fonds gérés et avec ceux des investisseurs dans ces fonds.

Les membres permanents du comité sont désignés par le Conseil de Surveillance de SIENNA GESTION. Il s'agit exclusivement de membres du Conseil de Surveillance. Les membres du Conseil de Surveillance et du comité d'Audit et des Risques de SIENNA GESTION ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat. Le Comité se réunit au moins une fois par an sur saisie du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire de SIENNA GESTION de sa propre initiative.

Les performances des gérants de portefeuilles sont récompensées par l'octroi d'une rémunération variable à condition d'être ajustée au risque. La rémunération variable des gérants doit donc s'aligner sur le profil de risques des portefeuilles.

Les modalités de détermination de cette rémunération variable sont transmises par écrit sous la forme d'une note à tous les gérants après validation du Conseil de Surveillance et suite à l'avis du comité de rémunération. Ces modalités indiquent systématiquement :
- le pourcentage maximum de rémunération variable par rapport à la rémunération annuelle fixe,
- le pourcentage de rémunération dérivant de l'atteinte de performances quantitatives collectives et une répartition en % de la part collective et individuelle dans l'atteinte de ces performances, les formules cibles sont clairement matérialisées,
- le pourcentage de la rémunération dérivant de l'atteinte de performances qualitatives incluant notamment le respect de la réglementation, de la déontologie et de la politique de gestion de risques de SIENNA GESTION.

Cette composante qualitative de la rémunération variable intègre les risques en matière de durabilité, conformément à l'article 3 du Règlement SFDR.
Conformément à la réglementation AMF, SIENNA GESTION s'assure du respect d'un équilibre prudent entre une situation financière saine et l'attribution, le versement et l'acquisition d'une rémunération variable.

Il en résulte que SIENNA GESTION veille à ce que sa situation financière ne soit pas affectée de façon préjudiciable par :
- la rémunération variable globale attribuée pour cette année,
- le montant de rémunération variable qui sera payé ou acquis au cours de l'année.

En cas de difficulté relative à la situation financière, le Conseil de Surveillance décide des impacts en termes de rémunération variable après avis du comité de rémunération.

Effet de levier

Le fonds n'étant pas investi dans des contrats dérivés, l'information relative à l'exposition calculée selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est inférieure à 100% (art. 109 du Règlement délégué (UE) N°231/2013).

Règlementation SFTR



Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).
Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

Gestion de la liquidité

La société de gestion a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses fonds ; elle s'appuie sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs afin de permettre d'honorer toutes les demandes de rachat et ainsi rembourser les investisseurs selon les modalités prévues par le prospectus.

Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Informations sur la règlementation SFDR

Le Fonds promeut certaines caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 (dit Règlement SFDR). Les risques en matière de durabilité sont intégrés dans la décision d'investissement comme exposé dans les critères extra-financiers ci-dessous. Concernant l'indice de référence du fonds, il est précisé que la Société de gestion établit sa méthodologie de sélection des titres répondant à des critères ESG à partir d'indices de référence comprenant un univers large de titres. Le résultat de cette analyse est ensuite comparé à l'univers d'investissement qui découle de l'indice de référence du fonds, visant ainsi à obtenir de meilleures performances que celui-ci sur ces critères. »

Profil de risques : ajout du risque de durabilité

« Risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité) : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du Fonds, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. »

Politique d'engagement actionnariat

En conformité avec l'article L. 533-22 du code monétaire et financier, le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables sur son site internet : www.sienna-gestion.com.



Pourcentage OPC interne

Le pourcentage d'OPC internes détenus au 31/03/2026 est égal à 0,70% de l’actif net.

ETATS FINANCIERS

SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 mars 2026)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 mars 2026

SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SIENNA GESTION
18 rue de Courcelles
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/04/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM



Bilan Actif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**	**0,00**
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	**98 132 777,08**	**71 227 050,69**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	98 132 777,08	71 227 050,69
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**3 601 044,80**	**6 966 472,04**
OPCVM	3 601 044,80	6 966 472,04
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00	0,00
Dépôts (F)	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**	**171 000,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00	0,00
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**101 733 821,88**	**78 364 522,73**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**1 093 159,49**	**630 350,93**
Comptes financiers	**448 854,97**	**319 684,95**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**1 542 014,46**	**950 035,88**
Total de l'actif I+II	**103 275 836,34**	**79 314 558,61**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres :		
Capital	84 546 158,58	80 929 484,76
Report à nouveau sur revenu net	0,00	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice	18 260 992,52	-1 881 350,08
Capitaux propres I	**102 807 151,10**	**79 048 134,68**
Passifs de financement II (*)	**0,00**	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**102 807 151,10**	**79 048 134,68**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**	**171 000,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**	**171 000,00**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	468 685,24	95 423,93
Concours bancaires	0,00	0,00
Sous-total autres passifs IV	**468 685,24**	**95 423,93**
Total Passifs : I+II+III+IV	**103 275 836,34**	**79 314 558,61**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	2 450 052,63	2 304 504,05
Produits sur obligations	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Autres produits financiers	9 880,51	28 611,84
Sous-total produits sur opérations financières	**2 459 933,14**	**2 333 115,89**
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Charges sur emprunts	0,00	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00	0,00
Autres charges financières	-868,47	-3 436,76
Sous-total charges sur opérations financières	**-868,47**	**-3 436,76**
Total revenus financiers nets (A)	**2 459 064,67**	**2 329 679,13**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00	0,00
Autres produits	0,00	0,00
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 165 021,31	-1 176 195,22
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00	0,00
Impôts et taxes	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-1 165 021,31**	**-1 176 195,22**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**1 294 043,36**	**1 153 483,91**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**81 501,14**	**-1 173 127,51**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**1 375 544,50**	**-19 643,60**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	12 433 658,64	-2 299 312,83
Frais de transactions externes et frais de cession	-311 972,89	-183 749,82
Frais de recherche	0,00	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**12 121 685,75**	**-2 483 062,65**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-199 830,83**	**886 636,56**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**11 921 854,92**	**-1 596 426,09**

Compte de résultat au 31/03/2026 en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	4 521 838,61	-740 506,89
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	278,90	-18 792,89
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**4 522 117,51**	**-759 299,78**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**441 475,59**	**494 019,39**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**4 963 593,10**	**-265 280,39**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**18 260 992,52**	**-1 881 350,08**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fonds est de réaliser, sur sa durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI EUROPE IMI (dividendes réinvestis), en s'exposant majoritairement aux actions européennes cotées d'entreprises émettrices de la zone Euro et, jusqu'à 25 % de son actif net, en dehors de la zone Euro, et dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025	31/03/2026
Actif net Global en EUR	**52 953 463,33**	**72 356 597,96**	**81 553 635,63**	**79 048 134,68**	**102 807 151,10**
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS-C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	78 285 596,89	102 139 169,49
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	801 487,70101	859 955,53830
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	97,67	118,77
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	-1,96	13,77
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,03	1,59
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC en EUR					
Actif net	0,00	0,00	19 173,99	42 004,59	125,07
Nombre de titres	0,00	0,00	179,56673	404,06647	1,00000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	106,77	103,95	125,07
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-0,33	-3,07	14,55
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	-0,36	0,86	0,46
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C en EUR					
Actif net	52 953 463,33	72 356 597,96	81 534 461,64	720 533,20	667 856,54
Nombre de titres	90 266,00000	128 831,00000	137 029,89181	1 237,53831	947,48428
Valeur liquidative unitaire	586,63	561,63	595,01	582,23	704,87
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	71,33	28,02	3,41	-17,19	81,91
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,63	2,48	5,04	7,79	6,66

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Part R-C :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	1,50% TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la difference entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence MSCI EUROPE IMI.

Part MC :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	2% TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la difference entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence MSCI EUROPE IMI.

Part FS-C :

	Frais facturés		Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière (*)		Actif net	0,70% TTC maximum l'an
2	Frais de fonctionnement et autres services (**)			0,05% TTC maximum l'an (Taux forfaitaire**)
3	Frais indirects maximum (Commissions et frais de gestion)	Commissions indirectes (souscriptions/rachats)	Néant	Néant
		Frais de gestion	Actif net	Non significatifs (***)
4	Commissions de mouvement		Néant	Néant
5	Commission de surperformance (****)		Actif net	La commission de surperformance représentera 20 % de la différence entre la performance de l'Actif net du Fonds et celle de son Indicateur de Référence MSCI EUROPE IMI.

Au 23/06/2025, le taux maximum de la part FS-C passe de 1.50% à 0.75% TTC max l'an.

La présentation des frais et des différentes rubriques ci-dessus diffèrent de celles du Document d'Informations Clés (DIC). Il existe notamment des différences dans les modalités de calcul des frais entre la présentation ci-dessus et le DIC qui peuvent conduire à des écarts dans les pourcentages présentés.

Seuls les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances peuvent être hors champ des blocs de frais évoqués ci-dessus.

(*) Depuis la révocation de l'option de la TVA en date du 01/01/2008, ces frais sont exonérés de TVA en vertu de l'article 261 C 1er du CGI.

(**) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent les frais suivants :

- Frais du dépositaire ;
- Frais de gestion administrative et comptable ;
- Frais du commissaire aux comptes ;
- Coûts liés aux contributions dues par la société de gestion à l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- Coûts de cotisation de la société de gestion à l'Association française de la Gestion (AFG) ;
- Coûts de licence de l'indice de référence du Fonds ;
- Frais fiscaux, y compris avocat et expert externe liés au recouvrement des créances du Fonds ;
- Frais liés aux informations des porteurs de parts (informations par tous moyens et informations particulières)à l'exception des opérations de fusion, absorption et liquidation ;
- Frais liés au respect des obligations règlementaires (Reporting AIFM, frais de fonctionnement de la politique de vote lors des assemblées générales) ;
- Frais de constitution et de diffusion de la documentation règlementaire du Fonds (Règlement, DIC, Annexes SFDR) ;
- Frais d'audit et de promotion du label ISR ;
- Frais de fonctionnement des plateformes de distribution.

Le taux forfaitaire maximum des frais de fonctionnement et autres services peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs à celui-ci. Dans la situation où les frais réels sont supérieurs au taux forfaitaire, le dépassement sera pris en charge par la société de gestion.

(***) Ces frais sont liés à l'investissement de l'OPCVM en parts et/ou actions d'OPC. Cette information à caractère facultatif est précisée à titre d'information. L'investissement en parts d'OPC est limité à 10% de l'actif net.

(****) Modalités de calcul de la commission de surperformance :

La commission de surperformance est basée sur la comparaison entre la performance de **l'Actif net du Fonds** (1) et celle de son **Indicateur de Référence** (2) appréciées sur une **Période de Référence** (3).

(1) L'Actif net du Fonds correspond à la valorisation des actifs détenus par le Fonds selon les règles décrites dans le prospectus du Fonds et après prise en compte des frais courants.

(2) L'Indicateur de Référence du Fonds correspond à l'indicateur suivant : MSCI EUROPE IMI.

Les performances passées de l'Indicateur de Référence sont disponibles via le lien https://www.sienna-

gestion.com/nos-solutions-dinvestissement

(3) La Période de Référence correspond à la période au cours de laquelle la performance de l'Actif net du Fonds est mesurée et comparée à celle de son Indicateur de Référence.

Cette Période de Référence est d'une durée d'un an minimum, adossée à l'exercice comptable du Fonds clôturant le dernier jour de bourse du mois de mars.

Depuis l'exercice ouvert le 1er avril 2022, toute sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à son Indicateur de Référence constatée à la date de clôture d'un exercice doit être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Ainsi, la Période de Référence peut être prolongée dans la limite de 5 ans.

A la clôture de l'exercice du Fonds :

▪ Si la performance de l'Actif net du Fonds est supérieure à celle de son Indicateur de Référence (après compensation d'éventuelles sous-performances passées), la commission de surperformance sera égale à 20 % de la différence entre ces deux valeurs.
Cette différence fait l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de chaque valeur liquidative du Fonds. En cas de sous-performance de l'Actif net du Fonds par rapport à celle de son Indicateur de Référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée dans les mêmes proportions par une reprise sur provision.
En cas de rachats, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.
Hormis les rachats, la commission de surperformance est payée à la société de gestion à la date de clôture de l'exercice du Fonds.

▪ Si la performance de l'Actif net du Fonds est égale à celle de son Indicateur de Référence, la commission de surperformance sera nulle.

▪ Si la performance de l'Actif net du Fonds est inférieure à celle de son Indicateur de Référence, la sous-performance de l'exercice concerné sera reportée sur les exercices suivants jusqu'à ce qu'elle soit compensée, dans la limite de 5 ans.
La sous-performance d'un exercice, non rattrapée à l'issue d'une Période de Référence de 5 ans, sera abandonnée (non reportée sur l'exercice suivant).
Si une autre année de sous-performance a lieu à l'intérieur de la même Période de Référence de 5 ans et qu'elle n'est pas rattrapée à l'issue de cette Période, une nouvelle Période de Référence de 5 ans maximum s'ouvrira à compter de la nouvelle année de sous-performance.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS-C	Capitalisation	Capitalisation
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2026	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**79 048 134,68**	**81 553 635,63**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	18 391 430,09	113 100 156,59
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-12 570 260,29	-113 516 779,02
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 294 043,36	1 153 483,91
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	12 121 685,75	-2 483 062,65
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	4 522 117,51	-759 299,78
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**102 807 151,10**	**79 048 134,68**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a.Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS-C		
Parts souscrites durant l'exercice	163 532,45641	18 039 554,22
Parts rachetées durant l'exercice	-105 064,61912	-11 988 048,33
Solde net des souscriptions/rachats	58 467,83729	6 051 505,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	859 955,53830	
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC		
Parts souscrites durant l'exercice	119,16149	12 988,32
Parts rachetées durant l'exercice	-522,22796	-61 851,52
Solde net des souscriptions/rachats	-403,06647	-48 863,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,00000	
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C		
Parts souscrites durant l'exercice	498,42361	338 887,55
Parts rachetées durant l'exercice	-788,47764	-520 360,44
Solde net des souscriptions/rachats	-290,05403	-181 472,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	947,48428	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS-C FR001400QKT4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	102 139 169,49	859 955,53830	118,77
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC FR001400F4T0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	125,07	1,00000	125,07
SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C FR0007460175	Capitalisation	Capitalisation	EUR	667 856,54	947,48428	704,87

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE	ALLEMAGNE	PAYS-BAS	ITALIE	ROYAUME-UNI
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	98 132,78	20 143,96	16 536,34	12 594,25	8 558,01	7 444,56
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**98 132,78**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	448,85	0,00	0,00	0,00	448,85
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**448,85**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	448,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**448,85**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 DKK +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	8 239,85	5 161,81	4 408,32	2 609,79	1 419,22
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	74,85	0,00	0,00	0,00	74,93
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**8 314,70**	**5 161,81**	**4 408,32**	**2 609,79**	**1 494,15**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2026
Créances		
	Ventes à règlement différé	876 279,49
	Souscriptions à recevoir	59 284,30
	Coupons et dividendes en espèces	157 595,70
Total des créances		**1 093 159,49**
Dettes		
	Rachats à payer	46,37
	Frais de gestion fixe	59 779,25
	Frais de gestion variable	405 109,81
	Autres dettes	3 749,81
Total des dettes		**468 685,24**
Total des créances et des dettes		**624 474,25**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2026
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	749 705,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,78
Frais de gestion variables provisionnés	386 153,43
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,40
Frais de gestion variables acquis	18 116,16
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	609,85
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,27
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	18,28
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 641,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	765,39
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,12
Frais de gestion variables acquis	10,20
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2026
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2026
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			717 062,16
	FR001400QDO0	SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	717 062,16
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**717 062,16**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**1 375 544,50**	**-19 643,60**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**1 375 544,50**	**-19 643,60**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 375 544,50**	**-19 643,60**

Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**1 369 226,81**	**-29 642,75**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 369 226,81**	**-29 642,75**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 369 226,81**	**-29 642,75**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 369 226,81	-29 642,75
Total	**1 369 226,81**	**-29 642,75**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**0,46**	**348,26**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**0,46**	**348,26**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**0,46**	**348,26**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	0,46	348,26
Total	**0,46**	**348,26**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2026	31/03/2025
Revenus nets	**6 317,23**	**9 650,89**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**6 317,23**	**9 650,89**
Report à nouveau	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**6 317,23**	**9 650,89**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	6 317,23	9 650,89
Total	**6 317,23**	**9 650,89**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**11 921 854,92**	**-1 596 426,09**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**11 921 854,92**	**-1 596 426,09**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**11 921 854,92**	**-1 596 426,09**

Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**11 844 226,79**	**-1 573 902,00**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**11 844 226,79**	**-1 573 902,00**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**11 844 226,79**	**-1 573 902,00**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	11 844 226,79	-1 573 902,00
Total	**11 844 226,79**	**-1 573 902,00**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**14,55**	**-1 243,65**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**14,55**	**-1 243,65**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**14,55**	**-1 243,65**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	14,55	-1 243,65
Total	**14,55**	**-1 243,65**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2026	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**77 613,58**	**-21 280,44**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**77 613,58**	**-21 280,44**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**77 613,58**	**-21 280,44**
Affectation :		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00	0,00
Capitalisation	77 613,58	-21 280,44
Total	**77 613,58**	**-21 280,44**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	0,00	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre de parts	0,00	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**98 132 777,08**	**95,46**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**98 132 777,08**	**95,46**
Assurance			**3 125 446,51**	**3,04**
AVIVA PLC	GBP	248 075	1 715 295,22	1,67
SAMPO PLC	EUR	153 244	1 410 151,29	1,37
Automobiles			**537 404,53**	**0,52**
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	3 379	263 562,00	0,26
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	5 227	273 842,53	0,26
Banques commerciales			**11 136 668,67**	**10,84**
BARCLAYS PLC	GBP	202 116	906 499,56	0,88
HSBC HOLDINGS PLC	GBP	183 372	2 579 747,73	2,51
ING GROEP NV	EUR	122 015	2 697 141,58	2,63
INTESA SANPAOLO	EUR	402 518	2 077 395,40	2,02
KBC GROUP NV	EUR	12 981	1 356 514,50	1,32
UNICREDIT SPA	EUR	24 965	1 519 369,90	1,48
Biens de consommation durables			**698 216,35**	**0,68**
BERKELEY GROUP HOLDINGS/THE	GBP	17 645	698 216,35	0,68
Conglomérats industriels			**1 220 829,50**	**1,19**
SIEMENS AG-REG	EUR	5 935	1 220 829,50	1,19
Construction et ingénierie			**2 236 838,89**	**2,18**
ARCADIS NV	EUR	28 285	775 574,70	0,75
FLSMIDTH & CO A/S	DKK	7 483	483 846,59	0,47
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	26 720	977 417,60	0,96
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**1 320 679,64**	**1,28**
NN GROUP NV	EUR	19 694	1 320 679,64	1,28
Electricité			**6 861 131,72**	**6,67**
EDP SA	EUR	355 667	1 609 393,18	1,57
ELIA SYSTEM	EUR	12 913	1 701 933,40	1,66
IBERDROLA SA	EUR	111 955	2 210 551,48	2,14
LEGRAND SA	EUR	5 763	758 987,10	0,74
ORSTED A/S	DKK	27 797	580 266,56	0,56
Equipement et services pour l'énergie			**4 060 038,79**	**3,95**
GRENERGY RENOVABLES	EUR	12 773	1 445 903,60	1,41
TECNICAS REUNIDAS SA	EUR	36 708	1 118 125,68	1,09
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	58 794	1 496 009,51	1,45
Equipements de communication			**668 862,32**	**0,65**
NOKIA OYJ	EUR	98 420	668 862,32	0,65
Equipements électriques			**8 974 615,23**	**8,73**
ABB SS Equity	CHF	16 650	1 145 253,43	1,11
NEXANS SA	EUR	14 386	1 652 951,40	1,61
NORDEX SE	EUR	18 168	827 370,72	0,80
PRYSMIAN SPA	EUR	15 828	1 563 489,84	1,52
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	9 916	2 271 755,60	2,22

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SPIE SA	EUR	35 336	1 513 794,24	1,47
Equipements et fournitures médicaux			**1 630 623,10**	**1,59**
ESSILORLUXOTTICA	EUR	5 945	1 179 488,00	1,15
SARTORIUS AG-VORZUG	EUR	2 129	451 135,10	0,44
FPI de détail			**668 570,50**	**0,65**
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	7 045	668 570,50	0,65
Gestion immobilière et développement			**914 898,60**	**0,89**
VONOVIA SE	EUR	42 435	914 898,60	0,89
Industrie aérospatiale et défense			**2 047 035,29**	**1,99**
AIRBUS SE	EUR	5 448	876 147,36	0,85
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	GBP	89 816	1 170 887,93	1,14
Logiciels			**5 796 795,64**	**5,64**
BAE SYSTEMS PLC	GBP	14 758	373 908,54	0,36
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	8 869	1 802 180,80	1,75
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 557	495 904,50	0,48
METSO CORP	EUR	87 040	1 282 969,60	1,25
SAP SE	EUR	12 538	1 841 832,20	1,80
Machines			**4 902 047,65**	**4,77**
DANIELI & CO	EUR	28 173	1 653 755,10	1,60
NKT A/S	DKK	7 447	828 607,05	0,81
SIEMENS ENERGY AG	EUR	11 171	1 589 074,75	1,55
VALLOUREC SA	EUR	38 189	830 610,75	0,81
Matériaux de construction			**795 290,59**	**0,77**
CRH PLC	GBP	8 874	795 290,59	0,77
Métaux et minerais			**3 494 117,59**	**3,40**
AURUBIS AG	EUR	8 284	1 242 600,00	1,21
NORSK HYDRO ASA	NOK	91 045	832 295,43	0,81
SSAB AB-A SHARES	SEK	210 841	1 419 222,16	1,38
Ordinateurs et périphériques			**1 206 760,80**	**1,17**
LOGITECH INTERNATIONAL-REG	CHF	15 333	1 206 760,80	1,17
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**492 501,20**	**0,48**
LONZA GROUP NOM.	CHF	897	492 501,20	0,48
Pétrole et gaz			**1 681 108,65**	**1,64**
NESTE OYJ	EUR	60 147	1 681 108,65	1,64
Producteur et commerce d'énergie indépendants			**7 007 466,79**	**6,82**
AIR LIQUIDE SA	EUR	8 425	1 498 976,00	1,46
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	145 142	1 986 993,98	1,93
ERG SPA	EUR	79 417	1 743 997,32	1,70
SCATEC SOLAR	NOK	152 605	1 777 499,49	1,73
Produits alimentaires			**1 006 050,88**	**0,98**
DANONE	EUR	14 572	1 006 050,88	0,98
Produits chimiques			**2 060 508,74**	**2,00**
SIKA AG-REG	CHF	5 887	831 761,26	0,81
SYMRISE AG	EUR	16 777	1 228 747,48	1,19

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits de soins personnels			**791 277,75**	**0,77**
L'OREAL	EUR	2 265	791 277,75	0,77
Produits pharmaceutiques			**3 416 869,04**	**3,32**
BAYER	EUR	9 653	380 183,41	0,37
MERCK KGAA	EUR	4 228	454 932,80	0,44
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	11 898	367 623,20	0,36
ROCHE HOLDING AG	CHF	4 340	1 485 531,87	1,44
SANOFI	EUR	8 808	728 597,76	0,71
Produits pour l'industrie du bâtiment			**1 873 473,29**	**1,82**
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	10 505	735 980,30	0,72
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	6 734	485 521,40	0,47
ROCKWOOL A/S	DKK	27 664	651 971,59	0,63
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**8 962 951,27**	**8,72**
AIXTRON SE	EUR	28 980	947 646,00	0,92
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	2 239	1 426 243,00	1,39
ASML HOLDING NV	EUR	3 884	4 346 972,80	4,22
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	32 344	1 229 072,00	1,20
STMICROELECTRONICS NV	EUR	35 414	1 013 017,47	0,99
Services aux collectivités			**948 651,85**	**0,92**
ENGIE	EUR	34 235	948 651,85	0,92
Services de télécommunication diversifiés			**1 975 219,21**	**1,92**
CELLNEX TELECOM SA	EUR	17 677	490 183,21	0,48
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	46 480	1 485 036,00	1,44
Services financiers diversifiés			**3 337 063,40**	**3,25**
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	8 704	2 185 574,40	2,13
EURONEXT NV	EUR	8 314	1 151 489,00	1,12
Services liés aux technologies de l'information			**1 996 567,30**	**1,94**
CAPGEMINI SE	EUR	10 126	1 017 663,00	0,99
THALES	EUR	3 883	978 904,30	0,95
Textiles, habillement et produits de luxe			**286 195,80**	**0,28**
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	618	286 195,80	0,28
TITRES D'OPC			**3 601 044,80**	**3,50**
OPCVM			**3 601 044,80**	**3,50**
Gestion collective			**3 601 044,80**	**3,50**
AMDI ISR AC EURO UCITS ETF C	EUR	251 218	2 883 982,64	2,80
SIENNA MONETAIRE ISR PART FS C	EUR	6 884,59955	717 062,16	0,70
Total			**101 733 821,88**	**98,96**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	101 733 821,88
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 542 014,46
Autres passifs (-)	-468 685,24
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**102 807 151,10**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT FS-C	EUR	859 955,53830	118,77
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC	EUR	1,00000	125,07
Part SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C	EUR	947,48428	704,87

DIC PRIIPS

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : **SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT (Part R-C - FR0007460175)**

Initiateur : SIENNA GESTION
Site internet : www.sienna-gestion.com
Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 14/11/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 28/06/1990

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :
Le Fonds a pour objectif de réaliser, sur sa durée de placement recommandé de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI EUROPE IMI (dividendes réinvestis), en s'exposant aux actions européennes cotées d'entreprises dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique. La gestion prendra par ailleurs en compte des critères extra-financiers (ESG) lors de la sélection et du suivi des titres.
Approche Socialement Responsable : Le Fonds adopte une gestion responsable dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs (exemples : lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'homme, indépendance du conseil d'administration). Le Fonds bénéficie du Label ISR. L'univers d'investissement est construit à partir de l'indice MSCI EUROPE IMI, auquel la société de gestion applique un premier filtre basé sur des critères alternatifs, tels que la validation des objectifs climatiques par la SBTi, une part significative de chiffre d'affaires ou d'investissements alignés sur la Taxonomie, ou encore une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec un réchauffement limité à 1,5°C.Le fonds applique ensuite une politique d'exclusions normatives et sectorielles, conforme aux exigences du label ISR (version 3) et aux principes du groupe Sienna IM. Ces filtres permettent de définir un univers thématique investissable, actualisé trimestriellement.
L'approche de gestion vise à améliorer la note ESG Risk du portefeuille par rapport à cet univers de référence. Cette note mesure les risques financiers associés aux enjeux ESG, en évaluant leur impact potentiel sur la performance des entreprises. Afin de garantir cette exigence de qualité les 30 % des émetteurs les moins bien notés sont systématiquement exclus.
En cohérence avec les principes du label ISR, le fonds s'engage à surperformer son univers thématique investissable sur deux indicateurs de durabilité: l'empreinte carbone des entreprises (Scopes 1 et 2), exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros investi; le taux de femmes siégeant au sein des conseils d'administration, promouvant une meilleure mixité dans les instances dirigeantes.
Enfin, le fonds s'inscrit dans une logique de double matérialité, telle que définie par le règlement SFDR.Limite de l'approche extra financière : La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra financières. L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.
Stratégie Actions: Le Fonds pourra être exposé entre 90% et 100% de son actif net en actions des pays de la Zone Euro et jusqu'à 25% hors Zone Euro.
Stratégie Taux : Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net du fonds dans des OPC de produits de taux constitués soit de produits monétaires, soit d'obligations vertes. Ces obligations vertes financent des projets tels que les énergies renouvelables ou encore l'efficience énergétique. En investissant dans des obligations vertes, SIENNA GESTION s'assure la possibilité de mesurer la quantité de CO2 évité par million d'euros investi. Le Fonds est exposé au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne dans la limite de 10% de son actif net. La sensibilité au taux d'intérêt varie entre -5 et 5.
Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de change, de taux et actions. Les dérivés n'ont pas vocation à faire dépasser les limites de la fourchette de sensibilité par la poche taux du portefeuille. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le FCP n'a pas recours aux Total Return Swaps.
L'**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

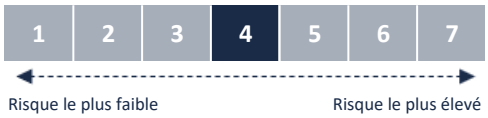
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans **INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS** **SCÉNARIOS**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)**
MINIMUM	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
TENSIONS	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**4 030,00 €**	**3 350,00 €**
	Rendement annuel moyen	-59,70%	-19,65%
DÉFAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 660,00 €**	**9 800,00 €**
	Rendement annuel moyen	-23,40%	-0,40%
INTERMÉDIAIRE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 050,00 €**	**13 830,00 €**
	Rendement annuel moyen	0,50%	6,70%
FAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**16 350,00 €**	**17 420,00 €**
	Rendement annuel moyen	63,50%	11,74%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et le 29/08/2025
Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2019 et le 30/06/2024
Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 29/03/2020 et le 29/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**485,48 €**	**1 844,48 €**
Incidence des coûts annuels (*)	4,85%	2,70%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,4% avant déduction des coûts et de 6,7% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	**3,00%** du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**1,53%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	148,51 €
Coûts de transaction	**0,34%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	33,17 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	**0,04%** La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	3,80 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : **SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT (Part FS-C - FR001400QKT4)**

Initiateur : SIENNA GESTION
Site internet : www.sienna-gestion.com
Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 14/11/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 28/06/1990

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :
Le Fonds a pour objectif de réaliser, sur sa durée de placement recommandé de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI EUROPE IMI (dividendes réinvestis), en s'exposant aux actions européennes cotées d'entreprises dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique. La gestion prendra par ailleurs en compte des critères extra-financiers (ESG) lors de la sélection et du suivi des titres.
Approche Socialement Responsable : Le Fonds adopte une gestion responsable dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs (exemples : lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'homme, indépendance du conseil d'administration). Le Fonds bénéficie du Label ISR. L'univers d'investissement est construit à partir de l'indice MSCI EUROPE IMI, auquel la société de gestion applique un premier filtre basé sur des critères alternatifs, tels que la validation des objectifs climatiques par la SBTi, une part significative de chiffre d'affaires ou d'investissements alignés sur la Taxonomie, ou encore une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec un réchauffement limité à 1,5°C.Le fonds applique ensuite une politique d'exclusions normatives et sectorielles, conforme aux exigences du label ISR (version 3) et aux principes du groupe Sienna IM. Ces filtres permettent de définir un univers thématique investissable, actualisé trimestriellement.
L'approche de gestion vise à améliorer la note ESG Risk du portefeuille par rapport à cet univers de référence. Cette note mesure les risques financiers associés aux enjeux ESG, en évaluant leur impact potentiel sur la performance des entreprises. Afin de garantir cette exigence de qualité les 30 % des émetteurs les moins bien notés sont systématiquement exclus.
En cohérence avec les principes du label ISR, le fonds s'engage à surperformer son univers thématique investissable sur deux indicateurs de durabilité: l'empreinte carbone des entreprises (Scopes 1 et 2), exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros investi; le taux de femmes siégeant au sein des conseils d'administration, promouvant une meilleure mixité dans les instances dirigeantes.
Enfin, le fonds s'inscrit dans une logique de double matérialité, telle que définie par le règlement SFDR.Limite de l'approche extra financière : La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra financières. L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.
Stratégie Actions: Le Fonds pourra être exposé entre 90% et 100% de son actif net en actions des pays de la Zone Euro et jusqu'à 25% hors Zone Euro.
Stratégie Taux : Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net du fonds dans des OPC de produits de taux constitués soit de produits monétaires, soit d'obligations vertes. Ces obligations vertes financent des projets tels que les énergies renouvelables ou encore l'efficience énergétique. En investissant dans des obligations vertes, SIENNA GESTION s'assure la possibilité de mesurer la quantité de CO2 évité par million d'euros investi. Le Fonds est exposé au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne dans la limite de 10% de son actif net. La sensibilité au taux d'intérêt varie entre -5 et 5.
Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de change, de taux et actions. Les dérivés n'ont pas vocation à faire dépasser les limites de la fourchette de sensibilité par la poche taux du portefeuille. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le FCP n'a pas recours aux Total Return Swaps.
L'**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

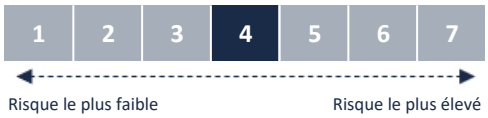
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans **INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS** **SCÉNARIOS**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)**
MINIMUM	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
TENSIONS	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**4 000,00 €**	**3 500,00 €**
	Rendement annuel moyen	-60,00%	-18,94%
DÉFAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**7 900,00 €**	**10 180,00 €**
	Rendement annuel moyen	-21,00%	0,36%
INTERMÉDIAIRE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**10 380,00 €**	**14 370,00 €**
	Rendement annuel moyen	3,80%	7,52%
FAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**16 880,00 €**	**18 090,00 €**
	Rendement annuel moyen	68,80%	12,59%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/12/2021 et le 29/08/2025
Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2019 et le 30/06/2024
Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 29/03/2020 et le 29/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**172,30 €**	**1 281,11 €**
Incidence des coûts annuels (*)	1,72%	1,85%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,37% avant déduction des coûts et de 7,52% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
	Coûts récurrents [prélevés chaque année]	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**1,38%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	138,10 €
Coûts de transaction	**0,34%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	34,20 €
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	**0,00%** La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

OBJECTIF : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT : **SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT (Part MC - FR001400F4T0)**

Initiateur : SIENNA GESTION
Site internet : www.sienna-gestion.com
Contact : sienna-gestion@sienna-im.com

Autorité de tutelle compétente : Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SIENNA GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SIENNA GESTION est agréée en France sous le n° GP 97020 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document : 14/11/2025

AVERTISSEMENT : VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE : SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG) de droit français relevant de l'article L. 214-24-24 et suivants du Code Monétaire et Financier sous la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 28/06/1990

DURÉE ET RÉSILIATION (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. La Société de Gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

OBJECTIFS :
Le Fonds a pour objectif de réaliser, sur sa durée de placement recommandé de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de son indicateur de référence le MSCI EUROPE IMI (dividendes réinvestis), en s'exposant aux actions européennes cotées d'entreprises dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique. La gestion prendra par ailleurs en compte des critères extra-financiers (ESG) lors de la sélection et du suivi des titres.
Approche Socialement Responsable : Le Fonds adopte une gestion responsable dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs (exemples : lutte contre le changement climatique, respect des droits de l'homme, indépendance du conseil d'administration). Le Fonds bénéficie du Label ISR. L'univers d'investissement est construit à partir de l'indice MSCI EUROPE IMI, auquel la société de gestion applique un premier filtre basé sur des critères alternatifs, tels que la validation des objectifs climatiques par la SBTi, une part significative de chiffre d'affaires ou d'investissements alignés sur la Taxonomie, ou encore une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatible avec un réchauffement limité à 1,5°C.Le fonds applique ensuite une politique d'exclusions normatives et sectorielles, conforme aux exigences du label ISR (version 3) et aux principes du groupe Sienna IM. Ces filtres permettent de définir un univers thématique investissable, actualisé trimestriellement.
L'approche de gestion vise à améliorer la note ESG Risk du portefeuille par rapport à cet univers de référence. Cette note mesure les risques financiers associés aux enjeux ESG, en évaluant leur impact potentiel sur la performance des entreprises. Afin de garantir cette exigence de qualité les 30 % des émetteurs les moins bien notés sont systématiquement exclus.
En cohérence avec les principes du label ISR, le fonds s'engage à surperformer son univers thématique investissable sur deux indicateurs de durabilité: l'empreinte carbone des entreprises (Scopes 1 et 2), exprimée en tonnes de CO2 par million d'euros investi; le taux de femmes siégeant au sein des conseils d'administration, promouvant une meilleure mixité dans les instances dirigeantes.
Enfin, le fonds s'inscrit dans une logique de double matérialité, telle que définie par le règlement SFDR.Limite de l'approche extra financière : La gestion responsable de Sienna Gestion ne s'applique pas aux fonds externes, engendrant des disparités d'approches extra financières. L'approche extra-financière de Sienna Gestion repose sur l'analyse des données ESG fournies par des tiers, avec des risques associés à la qualité, la disponibilité et l'actualité de ces données. Plus de détails sont disponibles dans le prospectus.
Stratégie Actions: Le Fonds pourra être exposé entre 90% et 100% de son actif net en actions des pays de la Zone Euro et jusqu'à 25% hors Zone Euro.
Stratégie Taux : Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net du fonds dans des OPC de produits de taux constitués soit de produits monétaires, soit d'obligations vertes. Ces obligations vertes financent des projets tels que les énergies renouvelables ou encore l'efficience énergétique. En investissant dans des obligations vertes, SIENNA GESTION s'assure la possibilité de mesurer la quantité de CO2 évité par million d'euros investi. Le Fonds est exposé au risque de change pour des devises autres que celles de l'Union Européenne dans la limite de 10% de son actif net. La sensibilité au taux d'intérêt varie entre -5 et 5.
Instruments financiers à terme (ou contrats financiers) : Le Fonds peut intervenir sur les marchés réglementés, organisés et de gré à gré via des instruments financiers à terme, afin de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux risques de change, de taux et actions. Les dérivés n'ont pas vocation à faire dépasser les limites de la fourchette de sensibilité par la poche taux du portefeuille. L'engagement lié à l'utilisation de ces instruments ne peut dépasser 100 % de l'actif net. Le FCP n'a pas recours aux Total Return Swaps.
L'**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

SFDR : Article 8 : le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il est classé article 8 au titre du règlement européen SFDR.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme, ayant une connaissance théorique des marchés actions tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés. Il pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée. Ce produit n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person comme défini dans le prospectus du Fonds.

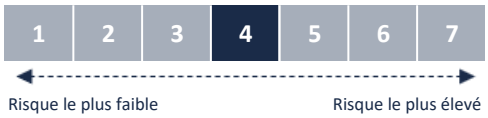
DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SA

PÉRIODICITÉ DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DEMANDES DE RACHAT : Elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext - Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail. Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

Le prospectus, les rapports annuels et documents périodiques du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion www.sienna-gestion.com

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE (SRI)



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres.Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser, entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de perte pour le portefeuille résultant du fait que la contrepartie à une opération ou à un contrat peut faillir à ses obligations avant que l'opération ait été réglée de manière définitive sous la forme d'un flux financier. Le défaut d'une contrepartie peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : Le Fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme, ce qui pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du Fonds plus significative et plus rapide que celle des marchés sur lesquels le Fonds est investi.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit/de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.
Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement.

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDÉE : 5 ans **INVESTISSEMENT : 10 000 EUROS** **SCÉNARIOS**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)**
MINIMUM	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
TENSIONS	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**3 890,00 €**	**3 410,00 €**
	Rendement annuel moyen	-61,10%	-19,36%
DÉFAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**8 140,00 €**	**8 990,00 €**
	Rendement annuel moyen	-18,60%	-2,11%
INTERMÉDIAIRE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**9 990,00 €**	**11 950,00 €**
	Rendement annuel moyen	-0,10%	3,63%
FAVORABLE	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	**13 530,00 €**	**15 460,00 €**
	Rendement annuel moyen	35,30%	9,10%

Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2015 et le 31/10/2020
Scénario intermédiaire: ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 28/02/2017 et le 28/02/2022
Scénario favorable : ce type de scenario s'est produit pour un investissement entre le 29/03/2020 et le 29/03/2025

QUE SE PASSE-T-IL SI SIENNA GESTION N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS?

Le Fonds est constitué comme une entité distincte de la société de gestion. En cas de défaillance de la société de gestion, les actifs du Fonds conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Fonds est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Fonds.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- Que 10 000 EUR sont investis.

EXEMPLE D'INVESTISSEMENT	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	**530,08 €**	**1 902,33 €**
Incidence des coûts annuels (*)	5,30%	3,11%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,73% avant déduction des coûts et de 3,63% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	**3,00%** du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	300,00 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	**2,03%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	196,91 €
Coûts de transaction	**0,34%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	33,17 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	**0,00%** La commission de surperformance représentera 20% de la différence entre la performance du Fonds et celle de son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-contre des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	0,00 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

La durée de placement minimale recommandée est de 5 ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur marchés actions. Les parts de ce fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.
En cas de circonstances exceptionnelles et afin de sauvegarder les droits des porteurs de parts, la Société de Gestion pourra décider de plafonner les rachats dès lors que ceux-ci dépassent le seuil de l'actif net du Fonds indiqué dans la documentation de celui-ci. Pour plus de précisions, veuillez vous référer à son règlement.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le Fonds en adressant un courrier électronique à l'adresse sienna-gestion@sienna-im.com ou un courrier postal – à l'attention du Président du Directoire – 21 Boulevard Haussmann 75009 Paris.
Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion (www.sienna-gestion.com).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Pour toutes informations relatives aux performances passées : https://www.sienna-gestion.com/tous-nos-fonds
Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans en fonction de la date de création de la part.
Informations relatives à la finance durable : www.sienna-gestion.com/notre-finance-responsable
Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

REPORTING MARS

SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT MC

Reporting au 31/03/2026

Actif net du portefeuille : 102,81 M€
Valeur liquidative de la part : 125,070 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Fonds thématique investi en actions européennes et jusqu'à 25% en actions hors zone Euro, le fonds participe au financement de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Les trois principaux thèmes d'investissement sont l'énergie renouvelable, l'efficience énergétique ainsi que le transport et le stockage de l'énergie.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

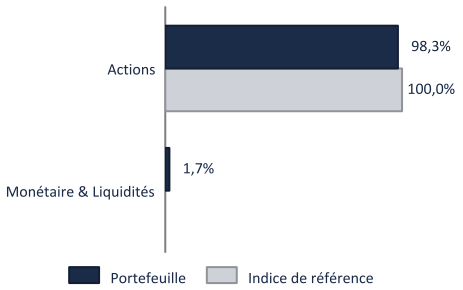
Performances cumulées (en %)	1 mois	2026	1 an
Portefeuille	-7,83	0,91	20,32
Indice de référence	-7,74	-1,12	11,68

Performances annualisées (en %)	1 an
Portefeuille	20,32
Indice de référence	11,68

Performances annuelles (en %)	2025	2024
Portefeuille	23,77	-3,92
Indice de référence	19,09	8,27

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs actions	Poids	Secteur
ASML HOLDING NV	4,23%	Technologie
ING GROEP NV	2,62%	Financières
HSBC HOLDING PLC GBP	2,51%	Financières
SCHNEIDER ELECT SE	2,21%	Industries
IBERDROLA SA	2,15%	Services aux collectivités

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 02/05/2023

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) (1) :

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Forme juridique : FCP

Classification AMF : sans classification

Article SFDR (2) : 8

Code ISIN : FR001400F4T0

Devise : Euro

Indice de référence :
(Dividendes réinvestis)
100% MSCI EUROPE IMI NR EUR

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 2,03%

Coûts de transaction : 0,34%

Affectation des resultats : Capitalisation

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque actions
Risque de durabilité

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an
Volatilité annualisée	
Portefeuille (en %)	16,10
Indice de référence (en %)	14,65
Tracking error (en %)	4,75

NEWS
Retrouvez notre analyse des tendances et nos convictions

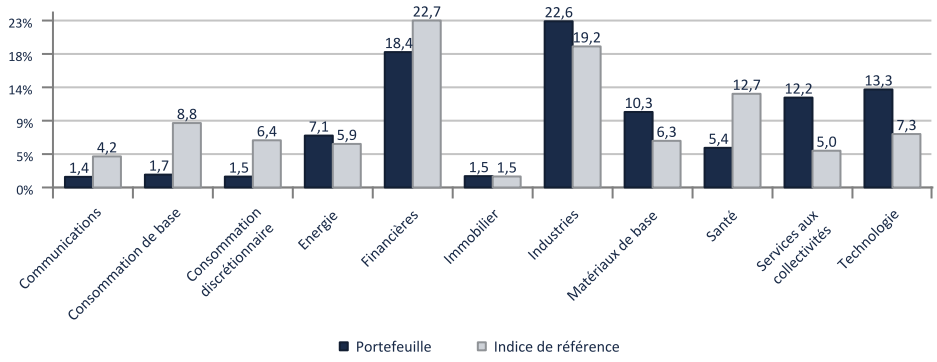
PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS

Meilleurs contributeurs	Contribution
NESTE OYJ	0,37%
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	0,20%
AIXTRON SE	0,18%
DEUTSCHE BOERSE AG	0,14%
SCATEC ASA	0,10%

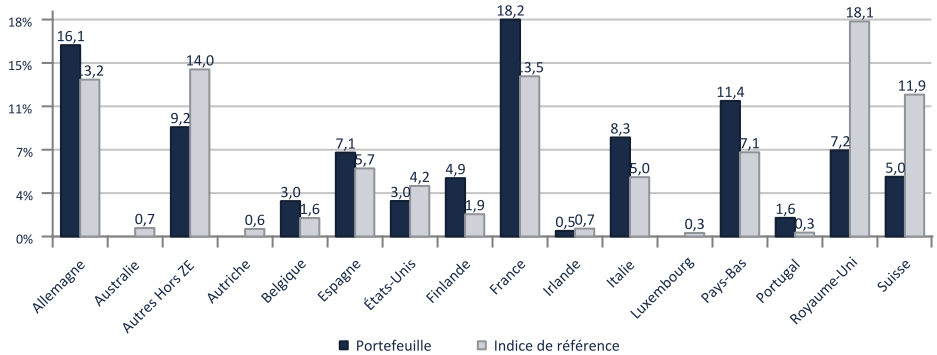
Moins bons contributeurs	Contribution
SCHNEIDER ELECT SE	-0,42%
AM LABEL ISR ACT EUROPE UCITS ETF (PAR)	-0,40%
ASML HOLDING NV	-0,39%
SAP SE / XETRA	-0,27%
ING GROEP NV	-0,27%

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - ACTIONS

Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



Répartition par typologie de secteurs hors OPC



Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note Risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	15,70	16,75
Taux de couverture (en % de l'actif)	97,50%	100,00%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Contribution des piliers E, S et G au risque ESG global*

Fonds/Indices	Contribution du pilier E	Contribution du piliers S	Contribution du pilier G
Portefeuille	32,80%	44,90%	22,30%
Indice de référence	30,58%	46,36%	23,06%

** Les pourcentages présentés par pilier E ou S ou G représente la contribution de ce pilier au risque global ESG du fonds/univers de départ.*

Le taux de couverture concerne le périmètre des investissements éligibles (corpo) hors liquidités et hors publics.

Controverses par niveau de gravité

Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'indice exposé à des controverses
Aucune controverse identifiée	16,67%	9,91%
Niveau 1	7,21%	10,65%
Niveau 2	66,83%	64,93%
Niveau 3	8,91%	10,73%
Niveau 4	0,00%	3,22%
Niveau 5	0,00%	0,56%
Taux de couverture	99,19%	100,00%

Source des données : Sustainalytics

Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Thématique	Indicateur d'incidences négatives*	FONDS	UNIVERS DE DEPART	Définition de l'indicateur
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de Gaz à effet de serre (GES) en tCO2eq	**6 732** Couverture : 98%	**5 364** Couverture : 99%	Emissions de GES en absolu sur le scope 1 et 2 en tCO2 eq. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		175 963 Couverture : 98%	**93 965** Couverture : 99%	Emissions de GES en absolu sur le scope 1, 2 et 3 en tCO2 eq. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
	Empreinte carbone en tCO2eq	**70,36 / M€** Couverture : 98%	**55,08 / M€** Couverture : 99%	Empreinte carbone en tCO2 eq / M€ investis sur les scopes 1 et 2. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		1 839,00 / M€ Couverture : 98%	**964,92 / M€** Couverture : 99%	Empreinte carbone en tCO2 eq / M€ investis sur les scopes 1, 2 et 3. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tCO2eq/M€	**85,78 / M€ Couverture : 98%**	**83,73 / M€ Couverture : 99%**	**Intensité de GES des sociétés investies sur les scopes 1 et 2, en tCO2 eq / M€ revenus.**
		2 649,89 / M€ Couverture : 98%	**1 604,91 / M€** Couverture : 99%	Intensité de GES des sociétés investies sur les scopes 1, 2 et 3, en tCO2 eq / M€ revenus.
	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	**5,06%** Couverture : 98%	**7,25%** Couverture : 100%	Part des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles – exprimé en % d'Aum.
	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	**53,21%** Couverture : 88%	**55,28%** Couverture : 87%	Part de la **consommation** d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergies non renouvelables, par rapport à celle provenant d'énergie renouvelable – exprimé en % du total de source d'énergie.
		16,98% Couverture : 58%	**18,29%** Couverture : 53%	Part de la **production** d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergies non renouvelables, par rapport à celle provenant d'énergie renouvelable – exprimé en % du total de source d'énergie.
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique en GWh/M€	**0,65** Couverture : 67%	**0,57** Couverture : 63%	Consommation d'énergie en GWh par M€ de revenus des sociétés investies, par secteur à fort impact climatique.
Biodiversité	Activité ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	**0,86%** Couverture : 99%	**5,06%** Couverture : 100%	Part des investissements effectuée dans des sociétés ayant des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones – exprimé en % des Aum.
Eau	Rejets dans l'eau	**0,00 / M€** Couverture : 1,90%	**0,00 / M€** Couverture : 0,58%	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés investies – moyenne pondérée / M€ investi. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
Déchets	Ratio de déchets dangereux radioactifs en t/M€	**1,45** Couverture : 98%	**9,81** Couverture : 99%	Tonnes de déchets dangereux et radioactifs produits par les sociétés investies – moyenne pondérée t / M€ investi. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.

Afin de respecter l'exigence du Label ISR, le fonds s'engage à surperformer son univers de départ (MSCI Europe IMI) sur les deux indicateurs suivants :

- 1er indicateur : Intensité de GES des sociétés investies sur les scopes 1 et 2, en tCO2 eq / M€ revenus.
- 2e indicateur : la mixité au sein des organes de gouvernance en %.

**déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, telle que décrite par les normes techniques mentionnés à l'article 4, paragraphes 6 et 7 du règlement européen (UE) 2019/2088.*

L'ensemble des indicateurs d'incidences négatives provient du fournisseur de données Sustainalytics.

Le taux de couverture concerne le périmètre des investissements éligibles (corpo) hors liquidités et hors publics.

Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Thématique	Indicateur d'incidences négatives	FONDS	UNIVERS DE DEPART	Définition de l'indicateur
Questions sociales et de personnel	**Violation des principes du pacte mondial des Nations Univers et des principes directeurs de l'CODE pour les entreprises multi nationales**	**0,00%** Couverture : 99%	**0,00%** Couverture : 100%	Part des sociétés investies ayant participé à des manquements du principes du Pacte mondial des Nations-Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – exprimée en % d'Aum.
	Absence de processus et de mécanismes de conformité relatifs aux normes internationales	**9,30%** Couverture : 98%	**22,65%** Couverture : 99%	Part des sociétés n'ayant pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations-Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanisme de traitement des plaintes permettant de remédier à de tels manquements – exprimée en % d'Aum.
	Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	**24,24%** Couverture : 17%	**13,56%** Couverture : 18%	Ecart de rémunération moyenne non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés investies – exprimé en % du salaire horaire brut des salariés masculins.
	Mixité au sein des organes de gouvernance	**42,44%** Couverture : 98%	**41,85%** Couverture : 100%	Ratio femmes/ hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées – exprimé en % nombre total de membres.
	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	**0,86%** Couverture : 99%	**5,06%** Couverture : 100%	Part des sociétés participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées - exprimé en % d'Aum.

Les deux indicateurs PAI additionnels choisis sont les suivants :

Eau, déchets et autres matières	**Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols**	**10,45%** Couverture : 99%	**19,20%** Couverture : 100%	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entrainent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %).
Questions sociales et de personnel	**Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail**	**4,11%** Couverture : 98%	**6,81%** Couverture : 99%	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %).

Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT R-C

Reporting au 31/03/2026

Actif net du portefeuille : 102,81 M€
Valeur liquidative de la part : 704,870 €

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Fonds thématique investi en actions européennes et jusqu'à 25% en actions hors zone Euro, le fonds participe au financement de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Les trois principaux thèmes d'investissement sont l'énergie renouvelable, l'efficience énergétique ainsi que le transport et le stockage de l'énergie.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)



PERFORMANCES DU FONDS

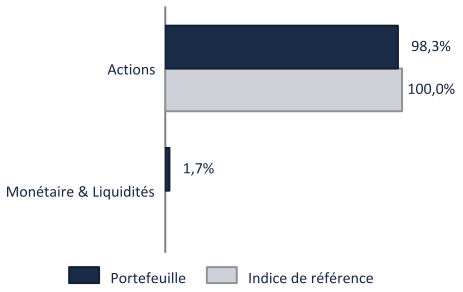
Performances cumulées (en %)	1 mois	2026	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	-7,80	1,16	21,06	25,50	22,60	88,98
Indice de référence	-7,74	-1,12	11,68	35,94	51,86	112,93

Performances annualisées (en %)	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Portefeuille	21,06	7,87	4,16	6,57
Indice de référence	11,68	10,78	8,71	7,85

Performances annuelles (en %)	2025	2024	2023	2022	2021
Portefeuille	24,38	-3,47	12,95	-19,99	19,33
Indice de référence	19,09	8,27	15,47	-10,64	24,91

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC

Valeurs actions	Poids	Secteur
ASML HOLDING NV	4,23%	Technologie
ING GROEP NV	2,62%	Financières
HSBC HOLDING PLC GBP	2,51%	Financières
SCHNEIDER ELECT SE	2,21%	Industries
IBERDROLA SA	2,15%	Services aux collectivités

CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 08/01/1998

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) (1) :

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

Forme juridique : FCP

Classification AMF : sans classification

Article SFDR (2) : 8

Code ISIN : FR0007460175

Devise : Euro

Indice de référence :
(Dividendes réinvestis)
100% MSCI EUROPE IMI NR EUR

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,53%

Coûts de transaction : 0,34%

Affectation des resultats : Capitalisation

Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque actions
Risque de durabilité

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité annualisée			
Portefeuille (en %)	16,18	14,16	16,71
Indice de référence (en %)	14,65	12,10	13,94
Tracking error (en %)	4,94	5,28	6,07

NEWS
Retrouvez notre analyse des tendances et nos convictions

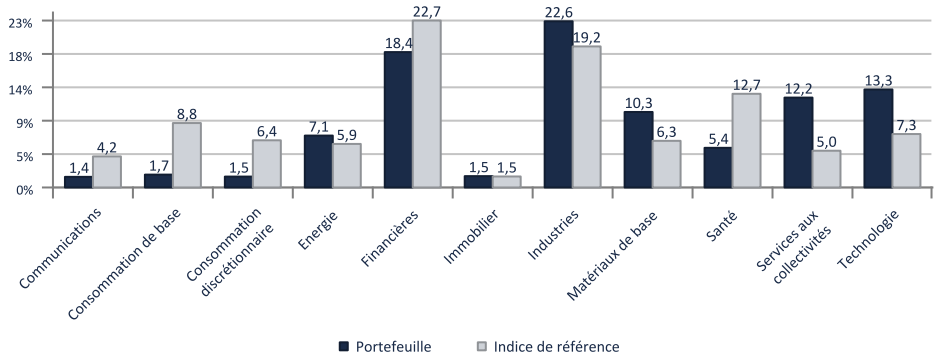
PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS

Meilleurs contributeurs	Contribution
NESTE OYJ	0,37%
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	0,20%
AIXTRON SE	0,18%
DEUTSCHE BOERSE AG	0,14%
SCATEC ASA	0,10%

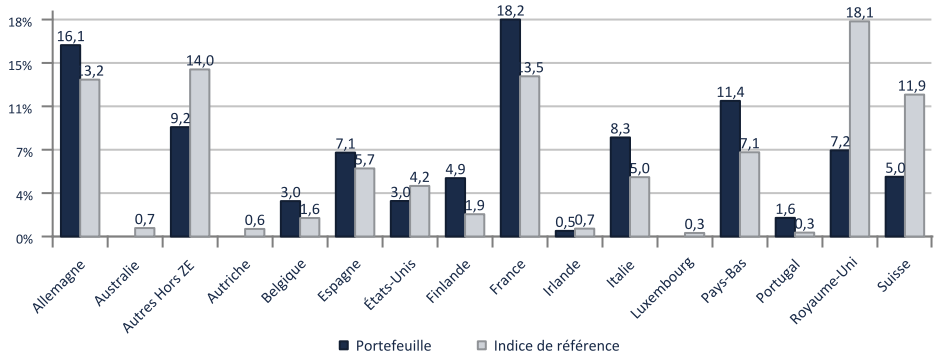
Moins bons contributeurs	Contribution
SCHNEIDER ELECT SE	-0,42%
AM LABEL ISR ACT EUROPE UCITS ETF (PAR)	-0,40%
ASML HOLDING NV	-0,39%
SAP SE / XETRA	-0,27%
ING GROEP NV	-0,27%

ANALYSE DU PORTEFEUILLE - ACTIONS

Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)



Répartition par typologie de secteurs hors OPC



Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Note Risque ESG

	Portefeuille	Univers de départ
Note risque ESG moyenne pondérée	15,70	16,75
Taux de couverture (en % de l'actif)	97,50%	100,00%

Note risque ESG du portefeuille : Évaluation des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des émetteurs (0 absence de risques et 100 risque maximal). La note risque ESG des émetteurs est pondérée par le poids de l'actif de l'émetteur dans le portefeuille.

Contribution des piliers E, S et G au risque ESG global*

Fonds/Indices	Contribution du pilier E	Contribution du piliers S	Contribution du pilier G
Portefeuille	32,80%	44,90%	22,30%
Indice de référence	30,58%	46,36%	23,06%

** Les pourcentages présentés par pilier E ou S ou G représente la contribution de ce pilier au risque global ESG du fonds/univers de départ.*

Le taux de couverture concerne le périmètre des investissements éligibles (corpo) hors liquidités et hors publics.

Controverses par niveau de gravité

Niveau de controverse	% de l'actif du fonds (hors OPC, dérivés, liquidités, souverains) exposé à des controverses	% de l'indice exposé à des controverses
Aucune controverse identifiée	16,67%	9,91%
Niveau 1	7,21%	10,65%
Niveau 2	66,83%	64,93%
Niveau 3	8,91%	10,73%
Niveau 4	0,00%	3,22%
Niveau 5	0,00%	0,56%
Taux de couverture	99,19%	100,00%

Source des données : Sustainalytics

Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Thématique	Indicateur d'incidences négatives*	FONDS	UNIVERS DE DEPART	Définition de l'indicateur
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de Gaz à effet de serre (GES) en tCO2eq	**6 732** Couverture : 98%	**5 364** Couverture : 99%	Emissions de GES en absolu sur le scope 1 et 2 en tCO2 eq. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		175 963 Couverture : 98%	**93 965** Couverture : 99%	Emissions de GES en absolu sur le scope 1, 2 et 3 en tCO2 eq. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
	Empreinte carbone en tCO2eq	**70,36 / M€** Couverture : 98%	**55,08 / M€** Couverture : 99%	Empreinte carbone en tCO2 eq / M€ investis sur les scopes 1 et 2. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		1 839,00 / M€ Couverture : 98%	**964,92 / M€** Couverture : 99%	Empreinte carbone en tCO2 eq / M€ investis sur les scopes 1, 2 et 3. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tCO2eq/M€	**85,78 / M€ Couverture : 98%**	**83,73 / M€ Couverture : 99%**	**Intensité de GES des sociétés investies sur les scopes 1 et 2, en tCO2 eq / M€ revenus.**
		2 649,89 / M€ Couverture : 98%	**1 604,91 / M€** Couverture : 99%	Intensité de GES des sociétés investies sur les scopes 1, 2 et 3, en tCO2 eq / M€ revenus.
	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	**5,06%** Couverture : 98%	**7,25%** Couverture : 100%	Part des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles – exprimé en % d'Aum.
	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	**53,21%** Couverture : 88%	**55,28%** Couverture : 87%	Part de la **consommation** d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergies non renouvelables, par rapport à celle provenant d'énergie renouvelable – exprimé en % du total de source d'énergie.
		16,98% Couverture : 58%	**18,29%** Couverture : 53%	Part de la **production** d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergies non renouvelables, par rapport à celle provenant d'énergie renouvelable – exprimé en % du total de source d'énergie.
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique en GWh/M€	**0,65** Couverture : 67%	**0,57** Couverture : 63%	Consommation d'énergie en GWh par M€ de revenus des sociétés investies, par secteur à fort impact climatique.
Biodiversité	Activité ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	**0,86%** Couverture : 99%	**5,06%** Couverture : 100%	Part des investissements effectuée dans des sociétés ayant des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones – exprimé en % des Aum.
Eau	Rejets dans l'eau	**0,00 / M€** Couverture : 1,90%	**0,00 / M€** Couverture : 0,58%	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés investies – moyenne pondérée / M€ investi. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
Déchets	Ratio de déchets dangereux radioactifs en t/M€	**1,45** Couverture : 98%	**9,81** Couverture : 99%	Tonnes de déchets dangereux et radioactifs produits par les sociétés investies – moyenne pondérée t / M€ investi. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.

Afin de respecter l'exigence du Label ISR, le fonds s'engage à surperformer son univers de départ (MSCI Europe IMI) sur les deux indicateurs suivants :

- 1er indicateur : Intensité de GES des sociétés investies sur les scopes 1 et 2, en tCO2 eq / M€ revenus.
- 2e indicateur : la mixité au sein des organes de gouvernance en %.

**déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, telle que décrite par les normes techniques mentionnés à l'article 4, paragraphes 6 et 7 du règlement européen (UE) 2019/2088.*

L'ensemble des indicateurs d'incidences négatives provient du fournisseur de données Sustainalytics.

Le taux de couverture concerne le périmètre des investissements éligibles (corpo) hors liquidités et hors publics.

Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE

Thématique	Indicateur d'incidences négatives	FONDS	UNIVERS DE DEPART	Définition de l'indicateur
Questions sociales et de personnel	**Violation des principes du pacte mondial des Nations Univers et des principes directeurs de l'CODE pour les entreprises multi nationales**	**0,00%** Couverture : 99%	**0,00%** Couverture : 100%	Part des sociétés investies ayant participé à des manquements du principes du Pacte mondial des Nations-Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – exprimée en % d'Aum.
	Absence de processus et de mécanismes de conformité relatifs aux normes internationales	**9,30%** Couverture : 98%	**22,65%** Couverture : 99%	Part des sociétés n'ayant pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations-Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanisme de traitement des plaintes permettant de remédier à de tels manquements – exprimée en % d'Aum.
	Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	**24,24%** Couverture : 17%	**13,56%** Couverture : 18%	Ecart de rémunération moyenne non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés investies – exprimé en % du salaire horaire brut des salariés masculins.
	Mixité au sein des organes de gouvernance	**42,44%** Couverture : 98%	**41,85%** Couverture : 100%	Ratio femmes/ hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées – exprimé en % nombre total de membres.
	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	**0,86%** Couverture : 99%	**5,06%** Couverture : 100%	Part des sociétés participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées - exprimé en % d'Aum.

Les deux indicateurs PAI additionnels choisis sont les suivants :

Eau, déchets et autres matières	**Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols**	**10,45%** Couverture : 99%	**19,20%** Couverture : 100%	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entrainent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %).
Questions sociales et de personnel	**Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail**	**4,11%** Couverture : 98%	**6,81%** Couverture : 99%	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %).

Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Sienna Gestion, membre du groupe Sienna Investment Managers - Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € - RCS : 320 921 828 Paris - N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 - N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 - Code APE : 6430Z - Siège social : 21 boulevard Haussmann 75009 Paris | www.sienna-gestion.com

ANNEXE SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie

Dénomination du produit : SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT

Identifiant d'entité juridique : 969500ORENAGKINE7A05

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ % ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _% d'investissements durables : ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur la plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __ %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans la sélection et le suivi des titres via l'application d'une politique d'exclusion et via la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs.

Les politiques d'exclusion sectorielles et normatives de Sienna Gestion sont de deux ordres :
-Sectorielle : charbon thermique, armes controversées et tabac.
-Normative : les entreprises ne respectant pas le Pacte Mondial des Nations-Unies, c'est à dire celles impliquées dans des controverses très graves ou graves et fréquentes.

D'autre part, des critères ESG sont intégrés dans la stratégie en privilégiant les émetteurs obtenant les meilleures notes ESG. Pour cela, Sienna Gestion utilise principalement les notations ESG de Sustainalytics construites pour les émetteurs privés sur une approche par les risques ESG. La méthodologie de notation extra-financière repose sur 3 piliers : Environnement, Social et Gouvernance. Pour chaque pilier, les enjeux ESG évalués sont activés en fonction de l'exposition du secteur de l'émetteur aux risques ESG. Exemples de critères/enjeux ESG :
- Environnement : programme de lutte contre le changement climatique, déchets, eau, etc.
- Social : valorisation du capital humain (formations, recrutement, lutte contre les discriminations), respect des droits de l'Homme (conditions sociales dans la chaine d'approvisionnement, etc.)
- Gouvernance : indépendance du Conseil d'administration, rémunération des dirigeants, etc.

Sur l'univers de départ du fonds, au minimum 20% des émetteurs ayant obtenu les moins bonnes notes ESG sont interdites d'investissement. Une approche best in class est appliquée pour les émetteurs privés et best in universe pour les émetteurs publics.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

  Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via la note risque ESG mentionnée ci-dessus. La note fin d'année pondérée risque ESG du fonds est de 15.7. La note risque ESG fin d'année de l'univers de départ "MSCI EUROPE IMI NR EUR" est de 16.75. 0 étant la meilleure note et 100 étant la pire. Les politiques d'exclusions décrites ci-dessus ont également été respectées.

- ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

  Au 31/03/2025, la note moyenne pondérée risque ESG du fonds était de 16.93. La note ESG moyenne de l'univers de départ "MSCI EUROPE IMI NR EUR" était de 18.58.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

  N/A

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

  N/A

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

  N/A

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

  N/A

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Ce produit prend en compte les principales incidences négatives (PAI) via notamment la notation ESG des émetteurs, l'évaluation des controverses et les politiques formalisées (exclusion charbon, armes controversées, stratégie climat, etc). La note ESG (décrite auparavant) couvre, par le biais de 21 enjeux matériels et plus de 200 critères sous-jacents, tous les sujets ESG ciblés par les PAI. Néanmoins, les 21 enjeux ne sont pas activés pour tous les secteurs mais uniquement lorsqu'ils sont jugés matériels.

Plus spécifiquement les PAI suivants sont couverts dans le processus de Sienna Gestion. Certains fonds peuvent renforcer la prise en compte de PAI via leur approche thématique.



Thématique	Indicateur d'incidences négatives*	FONDS	Définition de l'indicateur
Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de Gaz à effet de serre (GES) en tCO2eq	**6 732** Couverture : 98%	Emissions de GES en absolu sur le scope 1 et 2 en tCO2 eq. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		175 963 Couverture : 98%	Emissions de GES en absolu sur le scope 1, 2 et 3 en tCO2 eq. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
	Empreinte carbone en tCO2eq	**70,36 / M€** Couverture : 98%	Empreinte carbone en tCO2 eq / M€ investis sur les scopes 1 et 2. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
		1 839,00 / M€ Couverture : 98%	Empreinte carbone en tCO2 eq / M€ investis sur les scopes 1, 2 et 3. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tCO2eq/M€	**85,78 / M€** Couverture : 98%	Intensité de GES des sociétés investies sur les scopes 1 et 2, en tCO2 eq / M€ revenus.
		2 649,89 / M€ Couverture : 98%	Intensité de GES des sociétés investies sur les scopes 1, 2 et 3, en tCO2 eq / M€ revenus.
	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	**5,06%** Couverture : 98%	Part des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles – exprimé en % d'Aum.
	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	**53,21%** Couverture : 88%	Part de la **consommation** d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergies non renouvelables, par rapport à celle provenant d'énergie renouvelable – exprimé en % du total de source d'énergie.
		16,98% Couverture : 58%	Part de la **production** d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergies non renouvelables, par rapport à celle provenant d'énergie renouvelable – exprimé en % du total de source d'énergie.
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique en GWh/M€	**0,65** Couverture : 67%	Consommation d'énergie en GWh par M€ de revenus des sociétés investies, par secteur à fort impact climatique.
Biodiversité	Activité ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	**0,86%** Couverture : 99%	Part des investissements effectuée dans des sociétés ayant des sites situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones – exprimé en % des Aum.
Eau	Rejets dans l'eau	**0,00 tCO2 / M€** Couverture : 1,90%	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés investies – moyenne pondérée / M€ investi. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
Déchets	Ratio de déchets dangereux radioactifs en t/M€	**1,45 t / M€** Couverture : 98%	Tonnes de déchets dangereux et radioactifs produits par les sociétés investies – moyenne pondérée t / M€ investi. Moyenne pondérée utilisant la part de détention.
Questions sociales et de personnel	Violation des principes du pacte mondial des Nations Univers et des principes directeurs de l'CODE pour les entreprises multi nationales	**0,00%** Couverture : 99%	Part des sociétés investies ayant participé à des manquements du principes du Pacte mondial des Nations-Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales – exprimée en % d'Aum.
	Absence de processus et de mécanismes de conformité relatifs aux normes internationales	**9,30%** Couverture : 98%	Part des sociétés n'ayant pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations-Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanisme de traitement des plaintes permettant de remédier à de tels manquements – exprimée en % d'Aum.
	Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	**24,24%** Couverture : 17%	Ecart de rémunération moyenne non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés investies – exprimé en % du salaire horaire brut des salariés masculins.
	Mixité au sein des organes de gouvernance	**42,44%** Couverture : 98%	Ratio femmes/ hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées – exprimé en % nombre total de membres.
	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	**0,86%** Couverture : 99%	Part des sociétés participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées - exprimé en % d'Aum.
Eau, déchets et autres matières	Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	**10,45%** Couverture : 99%	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entrainent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %).
Questions sociales et de personnel	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	**4,11%** Couverture : 98%	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (en %).

Les PAI sont ainsi atténués par l'application stricte des politiques d'exclusions sectorielles et normatives ainsi que par la prise en compte des notes ESG dans le processus de gestion.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Il s'agit du top 15 du fonds sur un inventaire fin d'année du dernier exercice.

Investissement les plus importants	Secteur BICS	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV	Technologie	4,23%	Pays-Bas
AM LABEL ISR ACT EUROPE UCIT	OPC	2,81%	France
ING GROEP NV	Financières	2,62%	Pays-Bas
HSBC HOLDINGS PLC	Financières	2,51%	Royaume-Uni
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industries	2,21%	France
IBERDROLA SA	Services aux collectivités	2,15%	Espagne
DEUTSCHE BOERSE AG	Financières	2,13%	Allemagne
INTESA SANPAOLO SPA	Financières	2,02%	Italie
EDP RENOVAVEIS SA	Services aux collectivités	1,93%	Espagne
SAP SE	Technologie	1,79%	Allemagne
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	Energie	1,75%	France
SCATEC ASA	Services aux collectivités	1,73%	Norvège
ERG SPA	Services aux collectivités	1,70%	Italie
AVIVA PLC	Financières	1,67%	Royaume-Uni
ELIA GROUP SA/NV	Services aux collectivités	1,66%	Belgique

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

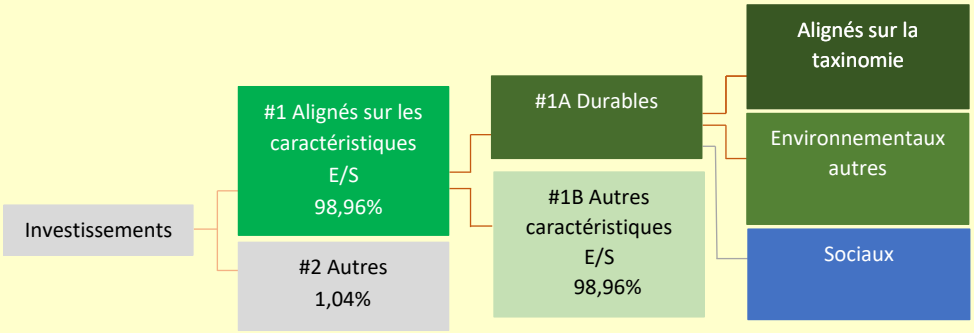
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- ***Quelle était l'allocation des actifs ?***



*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements de produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.*

*La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérées comme des investissements durables.*

*La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :*
*- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;*
*- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.*

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Secteur BICS	% d'actifs
Communications	1,44%
OPC	3,50%
Technologie	13,32%
Financières	18,40%
Santé	5,39%
Energie	7,05%
Immobilier	1,54%
Services aux collectivités	12,22%
Consommation discrétionnaire	1,48%
Consommation de base	1,75%
Matériaux de base	10,74%
Industries	22,12%
Monétaire	1,04%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit ne réalise pas d'investissement durable avec un objectif environnemental, la mesure de son alignement à la taxonomie de l'UE n'est donc pas applicable.

- ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1]?***

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

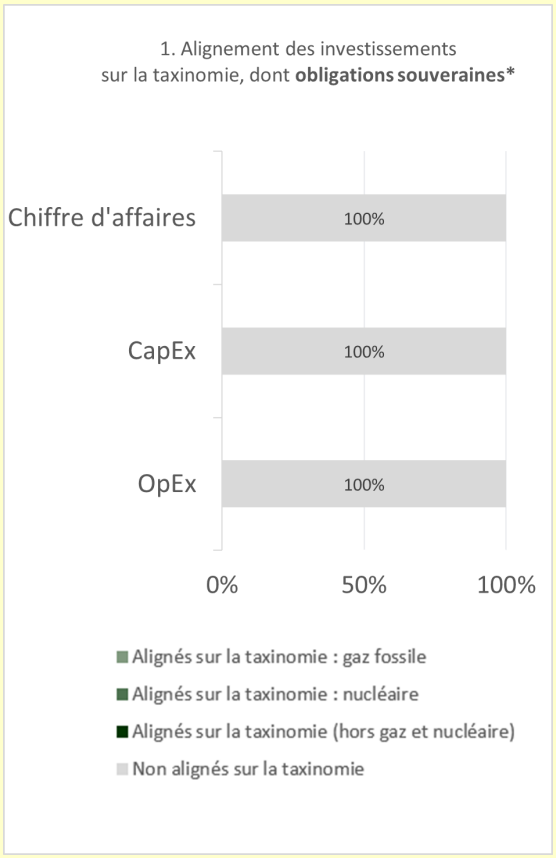
☒ Non

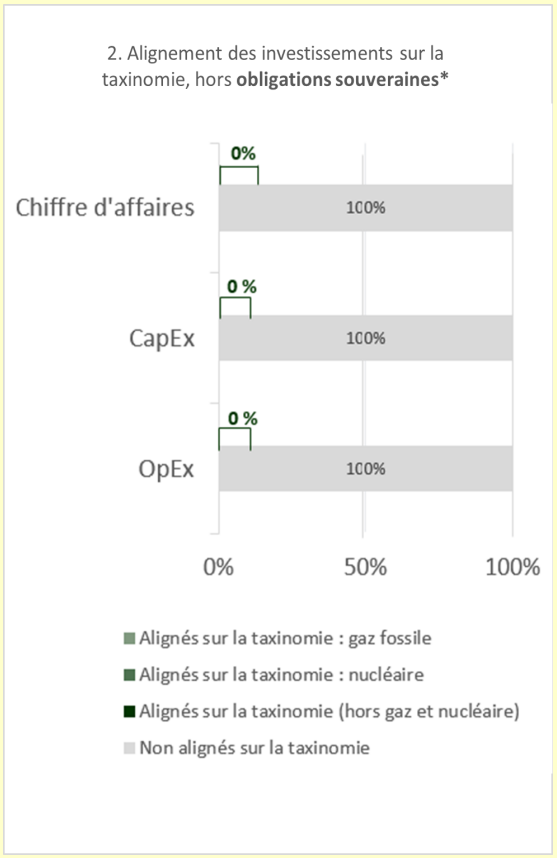
(1) Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.





* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  La part minimale des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie était de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  N/A

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE)

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financiers qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables, à savoir : 1.04% de liquidités détenues en tant que liquidités auxiliaires, 0% de dérivés à titre de couverture et 0% de titres n'étant pas couverts par une analyse ESG.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds se traduisent via les notations ESG décrites ci-dessus. La note pondérée ESG du portefeuille permet ainsi de quantifier et de suivre la performance extra-

financière des émetteurs du fonds de façon mensuelle. La note ESG de l'univers de départ du fonds est également calculée. Les notes ESG des émetteurs sont actualisées tous les trimestres.
La politique d'exclusion est par ailleurs au cœur de l'approche de Sienna Gestion et vise à exclure de ses investissements potentiels les actifs exposés à des risques de durabilité significatifs ou pouvant avoir un impact négatif significatif sur les facteurs de durabilité.

Un contrôle de la correspondance entre les titres des portefeuilles avec les émetteurs autorisés de l'univers est effectué par Sienna Gestion. La composition des portefeuilles est analysée via une procédure automatique permettant de vérifier le respect de la politique ISR et de l'univers autorisé.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds a pour indice de référence un indice de marché large n'ayant pas été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques de durabilité.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
  N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
  N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
  N/A
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
  N/A